

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Février sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, MM. GENTILS Christian, GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence *Adjoints*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina *Conseillers délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM CHATELAIN Dominique, REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, BERNARD Hugues, Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés ayant donné pouvoir :



- M. LELIEVRE Jérôme, conseiller municipal, à M. GILLIER Philippe
- M. HICQUEL Christophe, conseiller municipal, à M. BERNARD Hugues
- Mme JARNIOU Vanessa, conseillère municipale, à Mme RACAPÉ Anne-Axelle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillère municipale*.

Convocation du : 15 février 2019
Nbre Conseillers en ex. : 20
Nbre Conseillers présents : 17 + 3 pouvoirs
Affichage le 04 Mars 2019

Ordre du jour

1. **Approbation du compte rendu** de la séance du 21 janvier 2019
2. **Vote du montant des subventions aux associations**
3. **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
 -  Terrain, section AI n°248, sis, 18 rue des Sources
 -  Terrain, section AI n°247, sis, 18 rue des Sources
4. **Compte rendu de commission**
 - a) Commission culture du 7 février 2019
5. **Affaires Diverses**

Le Maire informe l'Assemblée, en début de séance, que l'ordre du jour est modifié par l'ajout d'une déclaration d'intention d'aliéner : immeuble sis 23 rue Théophile Harrault.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2019

A la demande du Conseil municipal, l'approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2019 est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal du 25 mars, les membres du Conseil municipal ayant eu connaissance tardivement de ce compte rendu.

II - VOTE DU MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire informe que le dossier des subventions à accorder aux différentes associations de Saint Georges sur Loire et départementales a été étudié par la commission ad hoc lors de la réunion de travail du 9 février dernier.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les montants suivants :

LIBELLES	Réalisations 2018	Demandes 2019	Propositions de la Commission
Ass.USSG Football	2 000,00	3 960,00	2 500,00
Ass.US Basket St Georges	2 300,00	2 500,00	2 500,00
Union pétanquaise St Georges	400,00	500,00	400,00
Tennis Club St Georges	1 500,00	1 900,00	1 400,00
Ass. US Tennis de Table	600,00	600,00	600,00
Dojo St Georges sur Loire	2 000,00	3 336,00	2 200,00
Ass.Sportive du Collège J.Racine	450,00	450,00	450,00
Loire Endurance Athlétisme	1 600,00	2 540,00	1 000,00
Cercle de l'Union	1 000,00	Pas de dossier	0,00
SPORTS	11 850,00	15 786,00	11 050,00
Comité des Fêtes de St Georges sur Loire	4 500,00	4500,00	4500,00
Ass.St Stanislas	3 000,00	5020,00	4800,00
Foyer de jeunes de St georges	1 000,00	1500,00	1500,00
Comité de jumelage de Saint-Georges-sur-Loire	Pas de demande en 2018	2235,00	1200,00
Levain d'Anjou	900,00	2700,00	1800,00
Histoire des Coteaux de Loire et Maine	200,00	200,00	200,00
Ass. Le Point d'Orgue	300,00	Pas de dossier	0,00
Jeux et société	1 000,00	1 405,00	1200,00
Cinévillages	1 200,00	1 000,00	1000,00
Association des Donneurs de voix	Pas de demande en 2018	100,00	100,00
CULTUREL	12 100,00	18 660,00	16 300,00
Ass.des Donneurs de Sang	250,00	250,00	250,00
Ligue Nationale contre le Cancer - Comité dép. de M.etL.		Montant non précisé	0,00
Mouvement VIE LIBRE Comité dép. de M. et Loire		50,00	0,00
AFM Téléthon - Délégation Maine et Loire		Montant non précisé	0,00
Club de l'Amitié du 3e age	300,00	Pas de dossier	0,00
Anjou Muco		Montant non précisé	0,00
AFSEP (Ass. Française des Sclérosés en plaque)		Montant non précisé	0,00
Restos du Cœur (siège départemental)	0,00	1 724,00	500,00
Forma-clé		1 248,00	0,00
Planning Familial 49		500,00	0,00
VIE SOCIALE	550,00	3 272,00	750,00
Comice Agricole du Canton de St Georges	1 000,00	Pas de dossier	0,00
Groupement de Protection des cultures FGDon	900,00	900,00	900,00
Les jardins de la Guinguette	300,00	850,00	600,00
Comité pour la Loire de Demain	Pas de demande en 2018	Montant non précisé	0,00
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	2 200,00	1 750,00	1 500,00
Comité FNACA de St Georges	300,00	340,00	300,00
La Prévention Routière	50,00	Pas de dossier	50,00
Les Bleuts de France	50,00	Pas de dossier	50,00
DIVERS	400,00	340,00	400,00
Demande de Subventions exceptionnelles	100,00	0,00	2 000,00
Total	27 200,00	39 808,00	32 000,00

Le Conseil municipal souhaite soumettre l'octroi de certaines subventions à condition :




- ✓ La subvention au Comité de Jumelage de Saint Georges sur Loire d'un montant de 1 200 € ne sera versée que si le voyage en Espagne est bien réalisé courant 2019.
- ✓ La subvention au Foyer de jeunes de St Georges d'un montant de 1 500 € ne sera versée que sur présentation de factures attestant la réalisation de projets.
- ✓ La subvention aux Restos du Cœur (siège départemental) d'un montant de 500 € ne sera versée que si leur bal annuel a lieu à la salle Beau Site à St Georges sur Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention), décide :

- ✓ **D'attribuer les subventions communales aux associations précitées pour un montant de 30 000 € conformément au tableau ci-dessus.**
- ✓ **De prévoir une enveloppe de 2 000 € pour les demandes de subventions exceptionnelles.**
- ✓ **D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif du budget principal 2019.**

III - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire présente les demandes de déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

-  Terrain, section AI n°248, sis 18 rue des Sources
-  Terrain, section AI n°247, sis 18 rue des Sources
-  Immeuble, section AC n°104, sis 23 rue Théophile Harrault

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption pour l'ensemble de ces déclarations.

IV - COMPTE RENDU DE COMMISSION

a) Commission Culture du 7 février 2019

Ordre du jour : Participation aux Chaises poétiques

V - AFFAIRES DIVERSES

a) Projet Educatif Territorial et Plan Mercredi

M. le Maire précise que la réorganisation du temps scolaire au 1^{er} septembre 2018 (retour à la semaine de 4 jours d'école et fin des Temps d'Activités Périscolaires) requiert l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) pour 3 ans soit 2018-2021. Ce PEDT a pour objectifs :

- Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants.
- Etre à l'écoute du rythme de chacun.

De plus, depuis la rentrée de septembre 2018, les PEDT peuvent intégrer un projet d'accueil périscolaire spécifique pour la journée du mercredi, dans le cadre d'un partenariat avec les services de l'Etat. La Commune de Saint Georges sur Loire étant commune porteuse du dossier de l'Accueil de Loisirs Intercommunal « Le Bois Enchanté », c'est à elle de faire une demande de label « Plan mercredi » auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **De valider le PEDT intégrant le Plan Mercredi pour une durée de 3 ans soit 2018-2021.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à une demande de label « Plan mercredi » auprès des services de l'Etat.**

b) Convention 2019 Espaces Loisirs Itinérants

Comme chaque année, nous faisons intervenir le Comité départemental de Maine-et-Loire de la Fédération Sportive et Culturelle de France (CD FSCF 49) pour animer 3 semaines d'activités au complexe sportif pour les enfants de 8 à 17 ans.

Une convention doit être signée entre le CD FSCF 49 et la Commune qui reprend les dates et le coût de la prestation. Il est proposé : du 15 au 19 avril, du 8 au 12 juillet et du 26 au 30 août, pour un montant total de 5 970 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention entre Le Comité Départemental FSCF 49 et la Commune, pour les trois semaines d'intervention, du 15 au 19 avril, du 8 au 12 juillet et du 26 au 30 août 2019, de l'ELI à St Georges sur Loire pour un montant global de 5 970 €.

c) Bibliothèque municipale : Désherbage

M. le Maire précise que comme chaque année, il convient de valider le désherbage, réalisé après l'inventaire à la Bibliothèque municipale. Il s'agit de :

- 1 163 livres (1 010 adultes, 2 ados et 151 jeunesses)
- 1 832 périodiques (82 adultes et 1 750 jeunesses)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le désherbage des ouvrages de la bibliothèque, suite à l'inventaire, des 1 163 livres et 1 832 périodiques.

d) Convention pour l'organisation d'une manifestation

M. le Maire explique qu'il est constaté une baisse de mobilisation des acteurs de la Commune dans le cadre de la manifestation de « La Foire Expo » qui était organisée depuis de nombreuses années courant septembre. Dans l'optique de donner un nouveau souffle à cette manifestation, et suite à l'organisation de plusieurs rencontres, la Commune souhaite bénéficier d'un accompagnement par un tiers pour animer les temps collectifs d'échange avec les acteurs locaux (associations, commerçants, agriculteurs, ...) et coordonner la manifestation.

M. le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'accompagnement de M. Yves Coignard, lequel interviendrait 95 heures de février à début juillet 2019 pour un montant total de 4 750 €.

Le Conseil municipal souhaite que soit précisé sur la convention que ne seront facturées que les heures effectivement réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'organisation d'une manifestation avec M. Yves Coignard pour un montant de 4 750 €.

e) Convention Challenge Seniors

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec le Centre Social Intercommunal pour reconduire le Challenge Seniors le vendredi 24 mai 2019. Lors de cette manifestation à destination de la population de plus de 60 ans de Saint Georges sur Loire, sont organisés des ateliers de pratique physique adaptée et des quiz. La Commune mettrait à disposition la salle Beau Site à titre gracieux et apporterait un soutien financier forfaitaire de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Social Intercommunal pour l'organisation d'un Challenge Seniors le 24 mai 2019.**
- ✓ **De valider la mise à disposition gracieuse de la salle Beau Site pour cette manifestation et le versement d'une participation forfaitaire de 100 €.**

f) Résiliation du bail commercial et conclusion d'une convention d'occupation précaire pour l'immeuble sis 60, rue Nationale

M. le Maire précise que les locataires du local commercial sis 60, rue Nationale ont interrompu leur activité depuis le 1^{er} février dernier pour des raisons de santé.

Ils souhaitent pouvoir rester dans le logement jouxtant le local commercial le temps de retrouver un autre logement.

M. le Maire propose au Conseil municipal de résilier le bail commercial à compter du 1^{er} février 2019 et de conclure un bail précaire de 6 mois, renouvelable une fois, pour le logement jouxtant avec un loyer net mensuel de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **La résiliation du bail commercial de l'immeuble sis 60, rue Nationale à compter du 1^{er} février 2019.**
- ✓ **La conclusion d'un bail précaire de 6 mois, renouvelable une fois, pour la location du logement sis 60, rue Nationale, pour un loyer net mensuel de 400 €.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le bail précaire à intervenir.**

g) Vente de gradins

M. le Maire explique qu'il convient de se débarrasser du matériel stocké dans l'ancien Super U avant la démolition de celui-ci. Il est proposé de vendre en l'état des gradins qui y sont entreposés à M. Juillard, gérant du Petit Faiteau, pour un montant de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre en l'état à M. Juillard des gradins pour un montant de 150 €.

h) Personnel : Convention de mise à disposition avec le Centre Social Intercommunal

M. le Maire explique que dans le cadre du temps périscolaire méridien à Lully, la Commune a besoin temporairement d'un animateur pour pallier à l'absence d'un agent. Le Centre Social Intercommunal propose de mettre à disposition un de leurs agents, contre une participation financière de la Commune sur la base de 11 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'approuver la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre Social Intercommunal pour pallier à l'absence d'un agent.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer ladite convention.**

i) Communauté de Communes Loire Layon Aubance : Approbation des attributions de compensation prévisionnelles

M. le Maire précise que suite à la réunion de la CLECT du 30 janvier 2019, il convient que chaque Conseil municipal valide le montant prévisionnel des attributions de compensation 2019 suivant :

- négatif : AC négative (la commune verse à la CC) - positif : AC positive (la CC verse à la commune)	AC Fonctionnement	AC investissement	TOTAL AC prévisionnelles 2019
AUBIGNE SUR LAYON	26 985 €	-12 000 €	14 985 €
BEAULIEU SUR LAYON	-58 960 €	-61 686 €	-120 646 €
BELLEVIGNE EN LAYON	-434 497 €	-206 484 €	-640 981 €
BLAISON-SAINT SULPICE	-154 290 €	-129 312 €	-283 602 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	-326 210 €	-418 714 €	-744 924 €
CHALONNES SUR LOIRE	147 910 €	-204 420 €	-56 510 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	354 540 €	-48 052 €	306 488 €
CHAUDEFONDS /LAYON	-81 834 €	-26 865 €	-108 698 €
DENEE	-49 737 €	-50 722 €	-100 459 €
GARENNES SUR LOIRE	-186 614 €	-195 789 €	-382 402 €
POSSONNIERE	-110 339 €	-69 944 €	-180 284 €
MOZE SUR LOUET	-35 487 €	-40 917 €	-76 404 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	-197 229 €	-100 524 €	-297 754 €

ST MELAINE SUR AUBANCE	105 029 €	-196 406 €	-91 378 €
ST GEORGES SUR LOIRE	-10 265 €	-85 115 €	-95 380 €
ST GERMAIN DES PRES	-22 062 €	-17 979 €	-40 042 €
ST JEAN DE LA CROIX	-7 336 €	-2 852 €	-10 188 €
TERRANJOU	-347 352 €	-204 264 €	-551 616 €
VAL DU LAYON	-44 217 €	-154 892 €	-199 109 €
TOTAL	-1 431 965 €	-2 226 937 €	-3 658 902 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention), valide le montant prévisionnel des attributions de compensation 2019 pour un montant global de – 3 658 902 €, dont – 95 380 € pour Saint Georges sur Loire.

j) Avenants au marché de travaux de la salle Europe

M. le Maire présente au Conseil municipal les avenants à passer concernant les travaux pour la salle de sports Europe :

- Lot n°8 MENUISERIES INTERIEURES BOIS : Avenant n°1 – Moins-value pour les plans de sécurité et incendie pour un montant de – 1 248,50 € HT (nouveau montant de marché : 46 805,72 € HT)
- Lot n°12 PEINTURE : Avenant n°1 – Plus-value pour la mise en peinture de plusieurs triangles de couleur suivant le plan fourni par A Propos Architecture pour un montant de 231,22 € HT (nouveau montant de marché : 25 681,71 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **De valider l'avenant n°1 du lot n°8 pour un montant de – 1 248,50 € HT et l'avenant n°1 du lot n°12 pour un montant de 231,22 € HT de travaux de la salle de sports Europe.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants concernés.**

✍ Date des prochains conseils : les lundis 25 mars 2019 (vote du budget), 13 mai 2019, 17 juin 2019, 22 juillet 2019.

✍ Commission finances : 4 et 11 mars à 20h30

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Tour de table

- Journée Citoyenne : rappel de la réunion publique de préparation du 21 mars 2019 à 20h30
- Participation Citoyenne : rappel de la réunion publique de présentation du 26 février 2019 à 20h30
- Opération J'aime La Loire Propre prévue le samedi 2 mars 2019
- Remerciements de Florence Jubin pour la venue des élus au Salon de l'Agriculture
- Avenir Ensemble : rappel réunion du 1^{er} mars 2019 à 19h00